

Brûlages, prévention des incendies et protection de l'air
Arrêté préfectoral du 29 juin 2010

Déclaration de mise à feu
(entre le 01/10 et le 31/05)

NOM Prénom du déclarant :

Adresse du déclarant :

.....

Localisation des terrains concernés par la mise à feu :

Commune	lieu-dit	section	n°	distance des bois, forêts, plantations (mini 200 m)	distance de toute construction (mini 50 m)

Date et heure de la mise à feu :

Pièces à joindre à la déclaration :

Un plan cadastral contenant les parcelles concernées par la déclaration de mise à feu

Fait à

Le.....

Signature du déclarant

La présente déclaration a été reçue par
LE MAIRE, le

Signature et cachet